

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 6 avril 2022**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 15
Membres ayant donné procuration : 3
Nombre de suffrages exprimés : 18 (15 présents+3 procurations)
Membres absents excusés : 2

L'an deux-mille-vingt-deux le six avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le trente-et-un mars, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE :

Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. MELEO Guy,
M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès,
et M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,
M. STEICHEN Christian, M. ANTOINE Marc, M. FOSSO Antoine
(il a suppléé M. JURCZAK) et M. CORAZZA Hervé

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

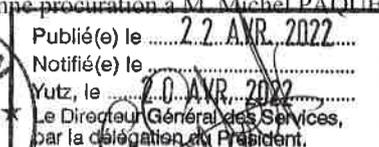
: M. DE LAZZER a donné procuration à Mme Patricia RENAUX

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. FADI Hassan a donné procuration à M. Michel PAQUET

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul a donné procuration à M. Michel PAQUET



Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. CORAZZA est arrivé à 19h25 pendant la délibération relative à l'affectation du résultat 2021. Il a participé au vote de cette délibération et au vote de toutes les délibérations suivantes.

N° 2022-12

Objet : Budget Primitif 2022

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 9 mars 2022, le budget primitif 2022 tel que présenté, montre :

- ✓ Des dépenses de fonctionnement se montant à **17 016 487,39** euros qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets et à l'affectation du résultat 2021.
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de **1 299 521,51** euros pour l'achat de terrains, l'acquisition d'un pont bascule, la réfection de voirie, des études relatives au traitement et à la valorisation des déchets sur le territoire, ainsi que des écritures d'ordre.
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2022 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2022 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	17 016 487,39€
- la section d'investissement à	1 299 521,51€

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **22 AVR. 2022**
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **20 AVR. 2022**



Le Président,

Michel PAQUET



